

Alimentation : les 10 propositions de Benoît Hamon

Mesure n°1 : Nous créerons un seul ministère de l'agriculture, de l'alimentation durable et de la forêt

Nous ne pouvons plus aujourd'hui traiter de la question alimentaire et agricole séparément de la question sanitaire, sociale et écologique. Notre réponse doit être globale. Ce nouveau ministère regroupera les questions relatives à l'éducation alimentaire, aux industries qui transforment nos aliments, à ceux qui les distribuent dans les supermarchés et à ceux qui en font la publicité. C'est la seule manière d'avoir aujourd'hui une politique agricole et nutritionnelle cohérente et globale de la fourche à la fourchette.

Mesure n°2 : Nous lancerons un Plan « Alimentation et santé publique »

En matière de santé publique, l'obésité, les maladies endocriniennes (cancer, allergies) et les maladies neurodégénératives (Alzheimer...) constituent trois fronts. Dans tous les cas l'alimentation est en cause. L'**obésité** est largement due aux **calories vides**, ces aliments très riches en sucres et en graisses mais très pauvres en nutriments.

2.1. Nous proposons donc une politique de santé alimentaire publique fondée sur les recommandations de l'étude Nutrinet de l'INSERM¹ ainsi que le renforcement du plan national santé et la généralisation des plans territoriaux d'alimentation durable. Nous aurons besoin de la mobilisation des collectivités locales pour mettre en place les services d'aménagement durable des territoires (SADT). Les collectivités locales pourront entre autres passer jusqu'à 30 % de leurs commandes en privilégiant les producteurs locaux (afin de favoriser les circuits courts). **Nous encouragerons la constitution de sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC)** agroalimentaire, afin de développer l'agroalimentaire local et un fond de prêt à taux nul sera mis en place avec la caisse des dépôts pour financer les investissements des collectivités locales (achat de terre, ateliers locaux de transformation, évolution de la restauration collective).

2.2. Afin d'assurer une **veille sanitaire et une meilleure homologation des pesticides, l'homologation des pesticides sera du ressort du ministère de la santé** et devra être faite non pas pour les molécules prises séparément mais pour les mélanges effectivement commercialisés (le principe actif et ses adjuvants). Il n'est pas normal que des produits aussi dangereux que les pesticides ne soient pas mieux évalués d'un point de vue des conséquences sur la santé. Enfin la France s'engagera dans une politique du mieux disant en suivant systématiquement la législation du pays européen le plus strict.

2.3. Les perturbateurs endocriniens, les nanoparticules, et les pesticides dangereux seront interdits dans les produits alimentaires en application du principe de précaution. A terme, nous proposons de porter cette interdiction au niveau européen pour appuyer le rejet unanime de ces produits.

¹ L'étude NutriNet santé a étudié pendant 5 ans les comportements alimentaires des Français à la fois pour les mieux comprendre mais aussi et surtout pour établir des liens précis entre nutrition et santé.

2.4. Enfin nous proposerons de promouvoir les alternatives aux antibiotiques dans l'élevage pour limiter les effets d'antibio-résistance chez l'homme et chez l'animal ainsi que la pollution des eaux et des sols.

Mesure n°3 : Nous mettrons en œuvre une politique nutritionnelle globale

La puissance publique doit protéger les estomacs des Français en contraignant les fabricants et les distributeurs à travailler de concert pour augmenter la qualité de leur proposition. A cette fin, **nous proposons de :**

- **Lancer une campagne sur la nature des modes alimentaires** bons pour la santé de l'homme et de la planète et de renforcer la formation nutritionniste des généralistes et des pédiatres dans ce domaine.
- Il apparaît également urgent de faire aboutir la loi sur l'étiquetage nutritionnel, exigence de transparence indispensable à la bonne information du consommateur. **Dans ce domaine, je l'ai dit, l'actuel gouvernement a pris des mesures non négligeables.** La loi Santé a récemment relancé le chantier de l'étiquetage nutritionnel en voulant mettre en place une signalétique obligatoire et facilement compréhensible par le consommateur (du type feu rouge, feu orange, feu vert). La question des critères est toutefois très sensible et actuellement débattue avec les associations et les lobbies. Des expérimentations ont déjà été lancées à la fin de l'année 2016 pour déterminer quel est le système de signalement qui est le plus parlant pour les consommateurs. Le gouvernement actuel souhaite conclure ce chantier avant son départ. Si ce n'est pas le cas, **il faudra s'attacher à le faire aboutir et à ne pas céder face aux lobbies.**

Mesure n°4 : Nous lutterons contre le gaspillage alimentaire

Nous lancerons un plan "Zéro Déchet" qui comprendra un volet de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Il s'agira de **développer l'information et l'éducation du consommateur** – à tout âge – sur la signification des dates limites de consommation (DLC) et des dates de durabilité minimale (DDM). Nous proposerons au niveau européen l'actualisation de la liste des produits en date de durabilité minimale, c'est-à-dire élargir la liste des produits sans date de consommation car ils ne périssent pas réellement.

Au niveau national, nous proposerons un **nouveau partage dans les « délais garantis clients » de la date limite de consommation et de la date de durabilité minimale entre industriels et distributeurs.**

Enfin, nous **favoriserons la mise en place de composts collectifs de proximité pour faire le tri de nos déchets organiques, notamment dans les villes.**

Mesure n°5 : Nous favoriserons l'installation de jeunes non issus du monde agricole sur des modèles plus écologiques et nous lutterons contre l'isolement des agriculteurs grâce aux pratiques inspirées de l'ESS

Il nous paraît important d'approfondir **les Groupements d'intérêt économique et environnemental (GI2E) prévus par la loi d'orientation agricole en les faisant évoluer vers une forme de société coopérative.** Ils constituent l'un des outils structurants du projet agro-écologique pour la France.

Nous **renforcerons également le bail environnemental en élargissant les "clauses environnementales"** qui peuvent être introduites dans le bail à des pratiques à haute valeur environnementale (agroécologie), et en permettant qu'elles s'appliquent y compris sur des zones qui ne sont pas concernées par une réglementation environnementale particulière².

² Pour rappel le bail rural à clauses environnementales dit « Bail environnemental », prévu par la loi d'orientation agricole de 2006, permet au propriétaire bailleur de contractualiser avec des exploitants les conditions environnementales de l'exploitation du sol et des ressources de sa parcelle afin de les préserver et d'en permettre une exploitation durable. Le non-respect par le (re)preneur des clauses inscrites dans le bail peut conduire à sa

Mesure n°6 : Nous aiderons à la structuration des filières de production bio et équitables

Nous devons aider à structurer des filières de production bio et équitables, au sens du commerce équitable. J'avais fait voter dans la loi sur l'économie sociale et solidaire une réforme du commerce équitable qui permet désormais d'utiliser cette notion y compris pour des productions franco-françaises alors qu'auparavant c'était réservé aux échanges Nord-Sud.

Conscient du fait que la pauvreté de certains producteurs français trouve son origine dans des termes de l'échange totalement déséquilibrés, au profit du seul distributeur, j'ai voulu permettre aux paysans français d'appliquer les mêmes règles qui ont fait le succès du commerce équitable. Dans certaines filières historiques du commerce équitable (café, banane, cacao), ce mode de production et d'échanges a pu améliorer le niveau de vie de petits producteurs.

Les producteurs doivent pouvoir vivre dignement de leurs productions. **Une politique de soutien à ces filières « bio et équitables » sera mise en œuvre.**

Nous étudierons la possibilité d'**instaurer des prix planchers** au niveau européen **sur le modèle du commerce équitable et nous renforcerons des gouvernances de filière** en permettant la réunion régulière de ses acteurs.

Mesure n°7 : Nous instaurerons un Plan « pêche, pêcheurs, océan »

La situation de la pêche mérite tout autant notre attention. Même si l'Union européenne a réussi dans certains bassins maritimes à instaurer des politiques de protection de la ressource halieutique qui ont porté leurs fruits, comme celles des quotas et plus récemment du Rendement Maximum Durable, ce n'est pas le cas partout. Et je suis, à l'instar des scientifiques, particulièrement inquiet pour la Méditerranée. Il ne s'agit pas d'incriminer le secteur de la pêche qui n'est pas responsable de la pollution qui explique en grande partie la raréfaction de la ressource en Méditerranée. Mais il s'agit de moderniser un secteur laissé à l'abandon depuis trop d'années dont nous devons nous occuper en urgence, à la fois pour sauver la ressource, l'emploi, et protéger nos océans de la pollution. Notre intransigeance devra être sans faille contre toute forme de pollution qui pourrait affecter la bande côtière car elle est l'un des creusets les plus précieux de la biodiversité.

A cet égard, il est urgent de s'intéresser à l'élevage de poissons qui est devenu récemment la principale ressource de poissons achetés par le consommateur. Or beaucoup de ces élevages utilisent en grande quantité des pesticides, colorants et antibiotiques. Il est temps de mettre de l'ordre dans la réglementation. **C'est pourquoi nous proposons un plan de modernisation, de formation et de réglementation pour la pêche.**

- En améliorant la formation des pêcheurs par l'intégration de modules sur la biodiversité
- En prenant systématiquement en compte la petite pêche française en garantissant une répartition équitable des quotas, notamment par une réforme des mécanismes d'allocations des quotas et droits de pêche pour permettre un meilleur équilibre entre les flottilles et éviter que la pêche côtière soit défavorisée dans la répartition des quotas
- En réglementant au niveau national et européen les règles sanitaires concernant l'élevage de poissons ainsi que les règles d'importation de ces produits
- En modernisant la flotte de pêche pour favoriser la sélectivité des engins et éviter les rejets, pour diminuer la consommation d'hydrocarbures et éviter les émissions de CO₂, pour sécuriser les navires et les hommes qui travaillent à bord

résiliation. Il devrait ainsi pouvoir encourager les partenariats public-privés entre collectivités publiques et agriculteurs pour la protection de milieux, d'espèces et de ressources naturelles.

Mesure n°8 : Nous voulons une agriculture au service de la biodiversité et de la lutte contre le réchauffement climatique

L'agriculture a une mission clef à jouer dans le domaine de lutte contre le réchauffement climatique. Nous améliorerons la couverture végétale des sols et la réhabilitation des haies à travers la mise en place **de rémunérations pour services environnementaux**. Il s'agit d'instruments incitatifs qui consistent à offrir une rémunération en contrepartie de l'adoption de pratiques favorables à la préservation de l'environnement.

Mesure n°9 : Un approvisionnement des cantines scolaires à hauteur de 50 % en bio d'ici à 2025

La transition des cantines scolaires vers une alimentation biologique permettra de garantir à tous les enfants, peu importe leur origine sociale, un accès à des produits biologiques.

L'objectif sera que les cantines scolaires soient approvisionnées à hauteur de 50% en bio d'ici à 2025. Une telle mesure aura en outre l'avantage de soutenir le développement de la filière biologique.

En cas de surcoût pour les collectivités, et afin d'éviter une hausse du prix de la cantine scolaire pour les parents, des compensations financières seront envisagées. Néanmoins plusieurs expériences (notamment celle de Mouans Sartoux, seule ville en France dont les cantines scolaires servent des plats 100% biologiques : avec une régie agricole dédiée écoulant les 20 tonnes de sa production annuelle et la mise en place de solutions d'organisation pour réduire et recycler ses déchets, il n'y a pas eu de hausse de coût) démontrent que le passage au bio dans les cantines peut se faire sans surcoût quand il s'accompagne de mesures effectives de lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME (l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) – qui à la fois analyse depuis de nombreuses années l'origine du gaspillage alimentaire, alerte sur le sujet et forme les acteurs concernés – pourrait accompagner les cantines scolaires et les élus locaux dans cette démarche en leur fournissant son expertise technique.

Mesure n°10 : La création d'un Comité national d'éthique des abattoirs

Le productivisme et la recherche du toujours plus au prix le plus bas : plus de lait, plus de porcelets, plus d'agneaux, toujours plus vite, ont entraîné les éleveurs dans une course sans fin. Seul un retour à un mode de production plus doux – et moins productiviste – nous permettra de sortir de cette spirale. On note en effet une souffrance induite chez les animaux mais aussi chez les éleveurs et chez les consommateurs par les process d'abattage en abattoir.

C'est pourquoi nous proposons la mise en place d'un Comité national d'éthique des abattoirs